



Compte Rendu de la séance du lundi 27 juillet 2015

Jean-Juc MICHEL Serge MAURIN Isabelle PASCAL Didier VERNHET Christian MALHOMME Flore CAVALLINI
Régine GERBAIL: absente excusée

Secrétaire(s) de la séance:

Madame Isabelle PASCAL

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015.

Il est approuvé à l'unanimité

En complément de l'ordre du jour:

Location de l'appartement de la Mairie (DE 2015 030)

Le loyer est fixé à 375 €

Indemnités de déplacement pour l'adjoint Christian MALHOMME DE 2015-031

Considérant l'indisponibilité du Maire pour raison de santé, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte de verser des indemnité de déplacement à Christian Malhomme, adjoint, qui la remplace et se rend aux diverses réunions.

Décision modificative DE 2015-32

Considérant la délibération DE 2015-031 par laquelle le conseil municipal décide le remboursement aux élus, des frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel dans la limite des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'état;

les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6251	Voyages et déplacements	1500.00	
022	Dépenses imprévues	-1500.00	

TOTAL : 0.00 0.00

Jeudi 28 Mai à 10H à la mairie d'Ispagnac ;

Les programmes de gestion des cours d'eau du syndicat mixte sur le Tarn, la Jonte et le Fraissinet sont en cours de révision. Ces programmes, comme les précédents sont issus de l'état des lieux et de l'enquête de territoire réalisés. Ce travail a permis de faire émerger les enjeux et objectifs prioritaires sur le territoire et de définir les actions à mener sur les 5 années du programme.

Il comporte une estimation financière des actions, un calendrier prévisionnel de réalisation ainsi qu'un plan de financement prévisionnel portant sur un financement public à 70% (agence de l'eau + Conseil Général) et une participation des communes concernées par les travaux de 30%.

Ce programme d'actions sera présenté au prochain comité syndical et son approbation sera proposée, permettant de lancer la procédure de Déclaration d'Intérêt Général du programme afin de légitimer les actions du syndicat sur le territoire.

Comme pour les précédents programmes de travaux du syndicat, la réalisation des travaux sera soumise le moment venu à l'accord préalable des communes concernées, par délibération.

La participation de la commune est estimée à 1 825 € sur 5 ans

Le Conseil approuve et accepte la participation de la commune est estimée à 1825€ sur 5 ans maximum.

.Plan de chasse 2015-2016 DE 2015-35

Par délibération en date du 07 février 2003, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la Fédération Départementale des chasseurs de la Lozère et de constituer un plan de chasse concernant les terrains communaux.

Par arrêté préfectoral, le plan de chasse 2015 établi sur les terrains dont la commune détient les droits de chasse, autorise le prélèvement de 7 chevreuils, et un mouflon (jeune mâle).

Les bracelets seront attribués aux chasseurs ayant droit sur ces terrains, pour la somme de 40€ le bracelet.

Régime indemnitaire du Personnel Communal

Pour mémoire :

- délibération 2012-08,
- arrêté 2013-003 portant revalorisation du coefficient multiplicateur de l'IAT à l'agent des services techniques,

A ce jour le coefficient pour l'agent des services techniques est de 8, celui de l'agent du service administratif est de 7.4.

Les deux employés de la commune demandent à ce que l'Indemnité d'Administration et de Technicité soit harmonisée et maintenue en cas de congé maladie.

Le conseil à l'unanimité ne donne pas suite à cette demande et décide de ne pas modifier le régime indemnitaire.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour lors des entretiens individuels en fin d'année.

Application du régime forestier Section de Montbrun, Cros Garnon et Cavaladette

L'Arrêté Préfectoral n° 2015184-0008 du 3 juillet 2015 portant application du régime forestier d'un terrain appartenant à la section de Montbrun Cros Garnon et Cavaladette, pour une surface totale de 25 ha 88 a 00 ca. a été transmis en Mairie pour attribution.

Une réunion est programmée le 1er septembre 2015 à 14 heures, avec tous les agriculteurs concernés

. Amendes de Police

Conformément à l'article R 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental attribue aux communes concernées une aide financière à la réalisation de projets d'aménagement de sécurité.

Un dossier est à constituer et à déposer avant le 30 septembre 2015 : descriptif, estimation financière, délai d'engagement à la réalisation, phasage des travaux.

Le conseil décide la mise en place de glissières de sécurité sur la VC de La Chadenède.

Remise aux normes de l'éclairage public - SDEE DE 2015-36

Le 13 avril 2015 la commercialisation des lampes blanches à vapeur de mercure ainsi que celles qui équipent les luminaires boules a été « arrêtée ».

Cette réglementation, résultant du Grenelle de l'environnement, vise à faire disparaître les lanternes qui causent un gaspillage énergétique et entraînent une pollution lumineuse considérables.

Sur la commune 29 lanternes sont concernées et nécessitent une rénovation partielle ou totale.

Le SDEE, assurant la compétence « éclairage public » pour l'ensemble des communes rurales, propose un programme de rénovation de ces lanternes vétustes avec un financement de 70% des travaux HT (plafonné à 180€ par point lumineux)

- Le remplacement des luminaires « boule » est impératif
- Une fois les stocks de lampes à vapeur de mercure épuisés, les lanternes qui en sont équipées ne pourront plus être dépannées

Le conseil décide de solliciter le SDEE afin de lancer un programme de rénovation de ces lanternes vétustes.

Mise aux normes des bâtiments communaux :

Le C.A.U.E participe, à la demande des collectivités, aux projets portés par la commune, pour des conseils techniques et un accompagnement gratuits.

A notre demande l'Architecte-conseil du C.A.U.E Lozère s'est déplacée à Montbrun le vendredi 3 juillet 2015 pour une visite des bâtiments communaux. Nous sommes en attente de ses conclusions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.